

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Séance du 30 mars 2023 à 20h30, à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claire MONNIN, maire, sur convocation en date du 24/03/2023.

Nombre de conseillers en exercice : 10 – Quorum : 6

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GRASSA Martine, JUGUET Yann, MARION Pierre-Alain, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Secrétaire de séance : ROLET Jean-Yves.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23/03/2023 à l'unanimité. Quorum atteint.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de gestion 2022
2. Approbation des comptes administratifs 2022
3. Approbation de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du budget Principal
4. Approbation de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du budget Bois
5. Approbation de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du budget Eau
6. Approbation de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du budget Assainissement
7. Approbation des budgets primitifs 2023

COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**ORDRE DU JOUR****1. Approbation des comptes de gestion 2022**

Mme le Maire rappelle que les comptes de gestion sont établis par le comptable public et qu'ils retracent les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Les comptes de gestion sont votés par l'assemblée délibérante préalablement aux comptes administratifs.

Mme le Maire informe que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après délibérations, les comptes de gestion sont approuvés comme suit :

Budget Principal :	10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
Budget Bois :	10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
Budget Eau :	10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
Budget Assainissement :	10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Délibération n°2023-MARS-5 télétransmise en sous-préfecture le : 31 mars 2023

Publiée sur le site internet de la commune le : 31 mars 2023

2. Approbation des comptes administratifs 2022

Mme le Maire rappelle que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées, le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Les comptes administratifs sont en concordance avec les comptes de gestion.

Mme le Maire s'étant retirée après la présentation des comptes administratifs en concordance avec les comptes de gestion du comptable public, le conseil municipal désigne M. Mercier, doyen de l'assemblée, pour présider le vote des différents comptes administratifs 2022 de la collectivité, qui sont adoptés comme suit :

- Budget Principal : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Bois : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Eau : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Assainissement : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Délibération n°2023-MARS-6 télétransmise en sous-préfecture le : 31 mars 2023

Publiée sur le site internet de la commune le : 31 mars 2023

3. à 6. Approbation des affectations des résultats de fonctionnement 2022 des budgets principal – bois – eau - assainissement

Mme le Maire présente et met au vote les affectations des résultats de fonctionnement 2022 qui sont adoptées comme suit :

- Budget Principal : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Délibération n°2023-MARS-7 télétransmise en sous-préfecture le : 31 mars 2023

Publiée sur le site internet de la commune le : 31 mars 2023

- Budget Bois : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Délibération n°2023-MARS-8 télétransmise en sous-préfecture le : 31 mars 2023

Publiée sur le site internet de la commune le : 31 mars 2023

- Budget Eau : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Délibération n°2023-MARS-9 télétransmise en sous-préfecture le : 31 mars 2023

Publiée sur le site internet de la commune le : 31 mars 2023

- Budget Assainissement : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Délibération n°2023-MARS-10 télétransmise en sous-préfecture le : 31 mars 2023

Publiée sur le site internet de la commune le : 31 mars 2023

7. Approbation des budgets primitifs 2023

Mme le Maire présente et met au vote les budgets primitifs 2023 qui sont adoptées comme suit :

- Budget Principal : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Bois : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Eau : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Assainissement : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Mme le Maire fait un aparté sur le projet panneaux photovoltaïques afin de réaliser un point de situation. Le bureau mandaté par Jura Energie Solaire pour une étude structure a estimé qu'il convenait d'ajouter un système de stabilité à la charpente pour limiter les déformations dues au vent, risquant d'endommager les panneaux photovoltaïques. Après consultation du charpentier de l'entreprise qui a réalisé le bâtiment de la station, il s'avère que les travaux poseraient des problèmes de mise en sécurité du personnel et de complexité pour la mise en œuvre des pièces de bois. L'entreprise refuse d'intervenir. Les deux autres charpentiers sollicités n'ont pas encore donné suite à notre consultation. Jura énergie solaire, après discussion en interne et avec leur assureur, ne pourra pas poser de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la STEP sans les renforts conseillés par le bureau de structure. Les élus décident de relancer les deux autres charpentiers pour un autre avis avant une prise de décision définitive sur ce projet.

Dans l'attente il convient de voter le budget primitif correspondant.

- Budget Photovoltaïque : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Délibération n°2023-MARS-11 télétransmise en sous-préfecture le : 31 mars 2023

Publiée sur le site internet de la commune le : 31 mars 2023

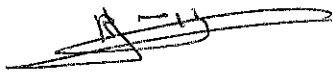
COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS

- Fermeture du secrétariat de mairie du 11/04/2023 au 25/04/2023 inclus.
- Le conseil d'école a eu lieu ce jour, Mme Monnin a fait part des problèmes rencontrés par la responsable du périscolaire. La participation financière des communes au voyage scolaire a été abordée, les enseignantes souhaitent un financement de 1/3 par les familles, 1/3 par l'association des parents d'élèves et 1/3 par les communes (55€/enfant). Les Maires de Villers et Villeneuve attendaient le vote des budgets avant de s'engager. Il est regrettable qu'il n'y ait pas eu
- de représentant de l'association des parents d'élèves à la réunion.
- PLUI : la réunion avec Soliha et le cabinet Au-delà du fleuve du 28/03/2023 a porté sur le projet de lotissement de la commune. Mme le Maire remercie les nombreux conseillers de leur présence.
- Suite à la signature de la convention avec le Service d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau, les prélèvements ont été effectués ce jour à la station d'épuration.
- La visite de la commission sécurité pour le bâtiment Mairie/Ecole/Salle socioculturelle a eu lieu ce jeudi. Les élèves ont réagi très efficacement à l'exercice d'alerte incendie.
- L'entreprise Goulut, consultée pour la réfection des chemins ruraux, invite les élus à une démonstration avec son nouveau matériel le 11/04/2023 à 14h30 sur Champagnole. M. JY Rolet informe que le procédé n'est adapté que pour la réfection des chemins en tout-venant, ce qui n'est pas le cas de nos chemins à refaire.
- Prochaine réunion du conseil municipal le 4/05/2023.

La séance est levée à 23h00.

A Villeneuve d'Amont, le 31/03/2023

Jean-Yves ROLET,
Secrétaire de séance



Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont



Publié sur le site internet de la commune le : - 9 MAI 2023

